



Les enfants ont des droits

20 novembre journée internationale des droits de l'enfant



De la Déclaration universelle des droits de l'homme à la Convention internationale des droits de l'enfant

À l'occasion du 30^e anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant, signée le 20 novembre 1989, l'association L'enfant et la Shoah – Yad Layeled France a conçu et diffuse gratuitement l'affiche et le livret *Les enfants ont des droits*.

Ils ont pour but de rappeler que les enfants ont des droits fondamentaux et qu'ils doivent être protégés en toute circonstance. Malheureusement, ces droits ne sont pas encore respectés partout aujourd'hui.

L'affiche illustrée par Gilles Rapaport et le livret rendent hommage au pédagogue et médecin juif polonais Janusz Korczak (1878-1942), inspirateur de cette Convention.

En 1948, en signant la Déclaration universelle des droits de l'homme, les États s'engagent à respecter les droits fondamentaux de la personne humaine, sa dignité et sa liberté, « sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation » (préambule).

Cette Déclaration, dont l'objectif est de rappeler l'intérêt supérieur de la personne sur celle des États, est adoptée en réaction au traumatisme de la Seconde Guerre mondiale qui a vu la mise en œuvre de politiques racistes par un État totalitaire. À l'issue de ce conflit meurtrier, le non-respect des droits de populations civiles a abouti à la distinction entre *crime de guerre* et *crime contre l'humanité*, lequel inclut le *génocide*, terme créé pour définir l'extermination de millions de Juifs et de centaines de milliers de Tsiganes.

De cette Déclaration de 1948 naît l'idée qu'il faut également prendre en considération le cas particulier des enfants dont les droits spécifiques doivent être défendus. Car des enfants ont été victimes des politiques nazies criminelles : enfants juifs et tsiganes massacrés, enfants handicapés assassinés dans le cadre de la politique eugéniste d'élimination connue sous le nom d'*Aktion T4*.

Plusieurs textes préfigurent la Convention internationale des droits de l'enfant signée par la presque totalité des États du monde le 20 novembre 1989 ; entre autres une Déclaration des droits de l'enfant en 1959 qui, dès son préambule, considère que « l'enfant, en raison de son manque de maturité physique et intellectuelle, a besoin d'une protection spéciale et de soins spéciaux, notamment d'une protection juridique appropriée, avant comme après la naissance ».

La Journée internationale des droits de l'enfant

N'étant pas contraignante pour les États, la Déclaration des droits de l'enfant du 20 novembre 1959 a été jugée insuffisante. Trente ans plus tard, cette volonté d'un engagement plus fort aboutit à la Convention internationale des droits de l'enfant, signée également un 20 novembre, en 1989.

Désormais, chaque 20 novembre, la Journée internationale des droits de l'enfant a pour but de rappeler les droits fondamentaux des enfants et de promouvoir leur application.

Au long du 20^e siècle, des enfants arméniens, juifs, tsiganes, cambodgiens et rwandais ont été les témoins et les victimes de la folie génocidaire.

Et de nos jours, l'esclavage des enfants est encore une réalité.

Au-delà de l'intention, il reste beaucoup à faire.



La Convention internationale des droits de l'enfant

Les enfants, filles et garçons de moins de 18 ans, sauf dans les pays où la majorité est accordée plus tôt, quelle que soit l'origine de leurs parents, ont des droits que les États signataires de la Convention s'engagent à respecter (art. 1 et 2):

- Les enfants ont le droit à la non-discrimination, au bien-être (santé et sécurité), à l'exercice de leurs droits et au développement de leurs capacités. Ils ont le droit à la vie, à un nom, une nationalité et à la protection de leur identité; de ne pas être séparés de leurs parents et de vivre dans leur pays ou de le quitter (art. 3 à 11).
- Les enfants ont le droit à la liberté d'opinion et d'expression, à la liberté de pensée, de conscience, de religion, d'association et de réunion pacifique. Les enfants ont le droit à la protection de leur vie privée. Ils doivent avoir accès à l'information (art. 12 à 17).
- Les États s'engagent à aider les parents à élever leurs enfants selon les droits énoncés dans la présente Convention. Ils veillent à lutter contre toute forme de violence, y compris celle de parents maltraitants. Dans certains cas, cela peut nécessiter que l'enfant soit séparé de ses parents. Son placement s'effectuera dans le respect de sa culture (art. 18 à 20).
- Les enfants peuvent être adoptés dans des conditions qui défendent leur intérêt, ils peuvent aussi obtenir le statut de réfugiés. La Convention défend les droits des enfants handicapés, physiques ou mentaux, en leur garantissant le respect de leur dignité dans l'exercice de ces droits. Dans le respect des identités culturelles, tous les soins nécessaires au bon développement des enfants devront être donnés afin d'assurer leur épanouissement: santé, alimentation, éducation (intellectuelle, physique, morale, professionnelle...) et loisirs (art. 20 à 31).
- Les enfants apprendront le respect de leurs parents, du pays dans lequel ils vivent, des autres quelles que soient leurs appartenances ethnique, religieuse ou culturelle (art. 29).
- La Convention garantit la protection des enfants contre toute forme d'exploitation (économique, sexuelle) ou mauvais traitement (torture, emprisonnement, peine capitale) et veille à ce qu'ils ne soient pas engagés dans les conflits armés. Les États s'engagent à faciliter la réadaptation et la réinsertion sociale de tout enfant victime d'exploitation dégradantes ou de conflits armés. Les enfants sont justiciables mais la loi doit s'appliquer en tenant compte de leur âge et d'un objectif d'intégration à la société (art. 32 à 40).
- Lorsque la Constitution d'un État est plus favorable aux enfants que les articles de la présente Convention, le droit de cet État s'exerce en priorité (art. 41).

Lexique

Convention

Accord passé entre des personnes, des groupes, des sujets de droit international (États, organisations), destiné à produire des effets juridiques et qui revêt en principe un caractère obligatoire pour ceux qui y adhèrent; écrit destiné à formaliser la réalité de cet accord.

Déclaration

Acte unilatéral d'un État, destiné à produire des effets de droit dans les relations internationales (déclaration de reconnaissance, de guerre, de neutralité, etc.). Nom donné aux textes les plus solennels adoptés par les Nations-Unies, mais qui n'ont qu'une valeur de recommandation (Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948...). Désignation solennelle de l'acte final adopté à l'issue de certaines conférences internationales.

Devoir

Nécessité, obligation.

Droit

Ensemble des règles qui régissent les rapports des membres d'une même société. Faculté, possibilité morale, autorisation d'agir de telle ou telle manière.

Préambule

Texte servant d'avant-propos, d'introduction.

Ratification

Acte par lequel une puissance contractante exprime, postérieurement à la signature d'un traité, son consentement à être liée par ce traité.

Vote

Manifestation de volonté, individuelle ou globale, à l'occasion d'une élection ou prise de décision. En principe, le vote est secret [enveloppe, isolement, absence de signes sur les bulletins], égal [un votant, une voix], personnel et libre.

Universel

Qui concerne tous les pays.

D'après le dictionnaire Larousse en ligne (2019).

Janusz Korczak, artisan des droits de l'enfant

Janusz Korczak (1878-1942), pédagogue et médecin juif polonais, rêvait d'une république d'enfants. Il est l'un des premiers à défendre la nécessité d'une protection officielle des enfants, à l'époque où leurs droits sont peu reconnus.

Dès 1912, à Varsovie, il dirige plusieurs écoles, l'une pour des enfants juifs, l'autre pour des enfants non-juifs (la société polonaise n'est pas mixte à cette époque) dans lesquelles il met en place ses principes éducatifs (participation active des enfants, édition d'un journal, correspondance...).

Korczak est interné en novembre 1940 dans le ghetto de Varsovie avec les enfants juifs de son orphelinat. Il s'efforce de survivre avec eux, malgré la faim et la maladie, sans abandonner les principes éducatifs qu'il a mis en place. Tous sont déportés et assassinés à Treblinka le 5 août 1942.

Toute sa vie, Janusz Korczak n'eut de cesse de défendre les droits fondamentaux des enfants : jouer, être protégés, bénéficier de la bienveillance des adultes, recevoir une éducation...

Ses écrits et ses émissions radiophoniques en témoignent. En voici quelques extraits, reproduits avec l'aimable autorisation des éditions Fabert.

En 1928, dans *Le Droit de l'enfant au respect* (éditions Fabert, coll. « Janusz Korczak », 2009), Janusz Korczak écrit :

« Nous manquons de considération pour l'enfant car il ne sait pas, ne devine pas, ne prévoit pas. » (p. 20)

« Les années d'expérience m'ont conforté dans l'idée que les enfants méritent respect, confiance et bienveillance. Il est agréable de passer du temps avec eux dans une atmosphère paisible toute de douceur et de rires, faite de premières tentatives enjouées et d'étonnements, de joie pure et lumineuse. Le travail avec eux se révèle pétillant, fructueux et beau. » (p. 30)

« Si nous ne laissons pas l'enfant vivre aujourd'hui une vie consciente et responsable, comment saura-t-il le faire demain ? Ne pas le piétiner ni le malmenier, ne pas le rendre esclave du lendemain, ne pas l'étouffer ni le presser. Je demande le respect pour chaque instant de vie. Laissons l'enfant s'enivrer de l'aube joyeuse et être confiant. » (p. 40)

« Si nous délaissions le présent de nos enfants en faveur du lendemain, nos craintes finiront par se concrétiser : le toit s'écroulera car nous aurons négligé les fondations. » (p. 41)

« Nous rejetons notre rêve hypocrite de l'enfant parfait. » (p. 51)

En 1929, dans *Les Règles de la vie* (éditions Fabert, coll. « Janusz Korczak », 2013), Janusz Korczak écrit :

« Voici les règles que j'ai érigées pour les jeux :

1. — On n'a pas le droit — on n'a pas le droit — on n'a pas le droit de déranger. Pas plus que dans l'étude, on n'a le droit de déranger dans le jeu.
2. — De la même façon, sans autorisation, on n'a pas le droit de prendre un ballon, ni une boîte, ni un bâton, ni un caillou, tout comme on n'a pas le droit de prendre un stylo, un cahier ou un livre qui appartient à un autre.
3. — Et si quelqu'un n'est pas d'accord, si ça ne lui plaît pas, qu'il s'en aille, mais il n'a pas le droit de dire : *Si vous ne voulez pas de moi ou si vous n'acceptez pas ce que je fais, je vous embêterai.* » (p. 67)

« Il ne faut pas avoir honte de jouer. Il n'y a pas de jeu puéril. » (p. 72)

« Je ne dis pas : *Jouez à ceci et à cela... Jouez avec ceux-là.* Pour jouer, il faut avoir de bons compagnons et l'inspiration, et donc être libre. » (p. 73)

Cahier d'activités

Afin de conserver une trace et de donner un prolongement au travail de découverte de l'affiche *Les enfants ont des droits*, voici quelques propositions d'activités à réaliser en classe.



Les enfants ont des droits

Être protégés, être défendus
Être respectés
S'exprimer, donner son opinion
Protester contre une injustice
Vivre libres et égaux
Avoir une famille
Rêver
Recevoir une éducation
Jouer, avoir des loisirs
Avoir du chagrin
Se tromper
Désirer et demander
Être aimés...

et bien d'autres encore !

En musique

On peut partir à la découverte de ces chansons avec les élèves :

- *Je veux apprendre* des Serruriers magiques (Fabien Bouvier)
- *C'est le droit des enfants* de Dominique Dimey
- *Prendre un enfant par la main* de Yves Duteil
- *Toi + moi* de Grégoire
- *La croisade des enfants* de Jacques Higelin
- *Enfants de tous pays* de Enrico Macias
- *Qu'importe la couleur* de Jean Nô
- *Y'a pas de raison (que l'on soit fille ou garçon)* de Jean Nô
- *Être né quelque part* de Maxime Le Forestier
- *Lily* de Pierre Perret
- *Naître adulte* de Oxmo Puccino (pour l'Unicef)
- *On écrit sur les murs* de Demis Roussos/Kids United

Petites scènes

À partir de l'affiche *Les enfants ont des droits*, l'enseignant engage une discussion avec les élèves afin de dresser une liste des droits des enfants qui leur semblent les plus importants.

- Les élèves choisissent un ou plusieurs droits et forment des groupes.
- Chaque groupe se concerte et réalise un dessin, une poésie ou petite pièce illustrant une situation mettant en scène l'atteinte à ce droit et/ou sa défense.

À partir d'une situation

Décris une situation dans laquelle les droits de l'enfant ne sont pas respectés. Que proposes-tu pour trouver une solution à cette situation ?

En classe, avez-vous réalisé un projet autour des droits de l'enfant ? Si oui, présente-le.

Chaque groupe se concerta et réalisa un dessin, une poésie ou petite pièce illustrant une situation mettant en scène la défense ou l'atteinte de ce droit.

Les droits des enfants et l'histoire des enfants juifs pendant la Seconde Guerre mondiale

Pendant la Seconde Guerre mondiale en France, les enfants juifs ont dû faire face à des obligations et des interdictions. Pour ne pas être arrêtés, ils ont été contraints de fuir et de se cacher.

Parmi ces situations vécues par des enfants juifs entre 1940 et 1944, quel droit n'a pas été respecté. Plusieurs réponses sont possibles.

Pour ne pas être arrêtés, des enfants juifs ont dû changer de nom et ne pas dire qu'ils étaient juifs.

Des parents ont accepté de se séparer de leurs enfants pour qu'ils puissent échapper aux arrestations.

Une loi obligeait tous les Juifs âgés de plus de six ans à porter une étoile jaune, solidement cousue sur leur vêtement et les désignant comme juifs.

Il était interdit aux Juifs d'entrer dans les jardins publics, les piscines, les cinémas.

Les Juifs n'avaient pas le droit de voyager dans les mêmes wagons du métro que les autres Français.

La police arrêtait des enfants juifs, y compris des bébés.

Pour survivre, des enfants ont été cachés dans des familles d'accueil. Certains ne pouvaient plus aller à l'école.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, des enfants ont été tués parce qu'ils étaient juifs.

- *Jouer*
- *Avoir accès au savoir*
- *Être protégé*
- *Être respecté*
- *S'exprimer*
- *Être égaux*
- *Avoir une famille*
- *Rêver*
- *Vivre libre*
- *Recevoir une éducation*

Jeux de mots

Entoure l'intrus

Déclaration

affirmation
annonce publique
mensonge

Droit

loi
interdiction
autorisation

Devoir

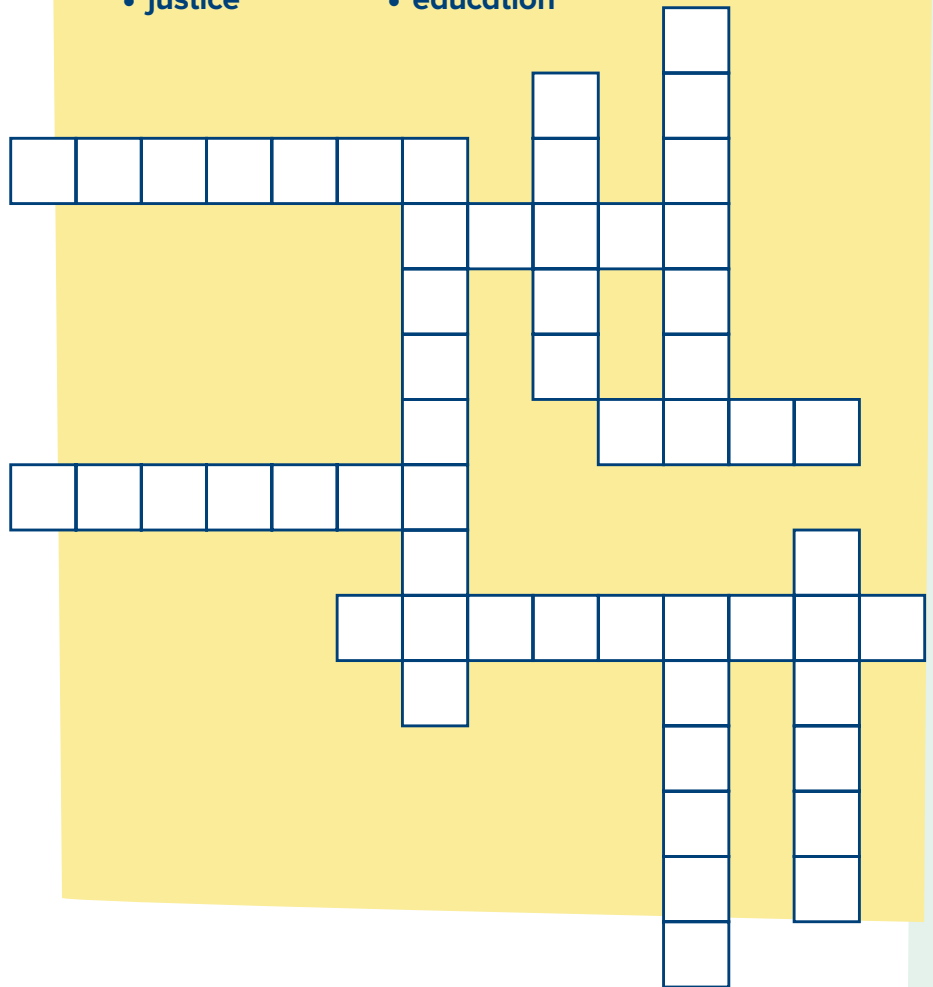
responsabilité
obligation morale
excuse

Convention

accord
conflit
engagement

Place les mots

- jeux
- confiance
- amitié
- justice
- écoute
- amour
- droit
- éducation
- respect
- liberté



Complète les phrases suivantes avec les mots :
déclaration, droit, devoir, convention

1. Mariam exprime son opinion, c'est le d'expression
2. Le ministre fait une annonce publique. C'est une
3. Les États qui la signent s'engagent à la respecter. C'est une
4. Dans la vie, on a des droits mais aussi des

Mots mêlés

Retrouve et entoure les mots dans la grille.

- CONVENTION
- DÉCLARATION
- DEVOIR
- DROIT
- ENFANT
- PUBLICATION
- UNIVERSEL
- VOTE

D	N	E	P	B	O	R	W	C	L	I	V	C	N	E	B	D	X	B
A	U	N	F	G	D	D	R	M	E	S	S	A	G	E	Z	E	J	I
U	C	F	I	W	É	E	A	X	C	M	N	T	G	Q	I	V	W	M
P	U	B	L	I	C	A	T	I	O	N	O	U	A	C	K	O	Z	K
C	O	N	V	E	L	T	I	Z	N	W	Z	Y	C	O	B	I	F	Q
N	V	T	A	V	A	E	F	N	S	O	U	V	E	N	I	R	S	Y
I	L	W	B	D	R	O	I	T	V	A	N	A	D	V	B	J	W	Z
P	O	X	A	I	A	X	C	I	A	M	I	S	E	E	K	F	M	A
A	P	B	R	R	T	O	A	X	R	W	V	T	E	N	F	A	N	T
B	S	U	Y	B	I	S	T	S	S	V	E	I	L	T	Q	B	Q	A
N	U	J	K	A	O	L	I	D	E	O	R	C	A	I	Z	X	H	Y
E	M	N	I	U	N	S	O	G	L	T	S	L	V	O	T	E	F	E
M	A	Y	L	L	O	A	N	O	N	E	E	A	J	N	J	M	R	Z
S	L	B	A	U	N	U	Z	B	I	L	L	E	S	N	X	W	P	I

«Ce qui compte, ce n'est pas de savoir beaucoup de choses, mais de les savoir bien; ce n'est pas de savoir quelque chose par cœur, mais de comprendre; ce n'est pas de s'intéresser un peu à toutes sortes de choses, mais de trouver quelque chose qui nous passionne vraiment.

(...) Il n'y a pas de honte à ne pas savoir, à se tromper, à oublier. L'homme le plus sensé peut ne pas comprendre une question, dire une sottise.» (p. 107)

«Si les conditions ne sont pas très favorables, si la santé est défaillante, si les moyens ou les aptitudes scolaires font défaut et enfin, si les conditions familiales ne permettent pas d'en faire plus, on peut toujours faire moins, mais bien et en toute sérénité.» (p. 110)

«Le savoir, ce n'est pas seulement le livre, et non plus la seule tête, mais aussi la main. Respecte la main-outil de travail et respecte le savoir que donne la vie et des pensées bien à toi. Les livres ont pour fonction de faciliter, d'accélérer, mais non de remplacer.» (p. 110)

«Je donnerai une seule règle de vie: *“Ne sois pas un lâche, aie le courage de dire que tu ne veux pas. N'hésite pas à demander de l'aide si tu ne t'en sors pas tout seul”.*» (p. 116)

«Toutes ces connaissances que m'ont transmises mes parents, mes camarades, l'école et les livres, tout ce que j'ai vu, qu'on m'a dit et que j'ai lu, tout cela se rassemble pour constituer le passé, avec ses souvenirs, tristes ou gais, tout cela me dicte des règles de vie pour maintenant, pour aujourd'hui.» (p. 141)

«Ah! Les rêves de jeunesse!

C'est agréable de songer, dans le silence de sa chambre ou dans la tiédeur de son lit, à ce qui sera. Rêver de voyages et d'aventures, qu'on est un dirigeant célèbre, qu'on distribue de l'argent aux pauvres, qu'on est un grand savant, un poète, un chanteur ou un modeste instituteur, respecté et aimé de tous. On rêve que tout n'a pas réussi, qu'il y a eu des obstacles, des difficultés, peut-être même des luttes et des dangers. Mais les dangers sont agréables dans les rêves; grâce à eux, l'histoire qu'on se raconte à soi-même est plus longue, à tout instant on peut remporter la victoire et l'histoire se termine bien.» (p. 142)

«Le rêve est un moment de détente, un plaisir qu'on s'accorde, il n'impose aucune contrainte. Ils [les adultes] disent: — Il est encore dans les nuages, il se construit des châteaux en Espagne, il voudrait décrocher la lune. Eh oui! Il vogue sur les océans de l'imagination, les yeux fixés sur les étoiles, il songe — pour son plaisir — à ce qui n'existe pas. Il éprouve de la nostalgie, il est rempli de désir. Exactement.



Janusz Korczak

© La Maison des combattants des ghettos

Il grandira, il mûrira dans son projet qui, lui, est sérieux, austère, solide comme le roc. Qui exige et contraint.» (p. 143)

«J'ai l'âge que j'ai. Je n'ai pas honte de ma jeunesse, ni de mes pensées, ni de mes sentiments. J'exige le respect pour ma personne et pour le but que je poursuis.» (p. 144)

Janusz Korczak explique ses conceptions pédagogiques dans un conte où il est redevenu enfant, *Quand je redeviendrais petit* (éditions Fabert, coll. «Janusz Korczak», 2013) paru en Pologne en 1925.

«Vous dites: — C'est fatiguant de s'occuper des enfants. Vous avez raison. Vous ajoutez: — Parce qu'il faut se mettre à leur niveau, se baisser, s'incliner, se courber, se faire petit. Là, vous avez tort. Ce n'est pas cela qui fatigue le plus. C'est plutôt le fait d'être obligé de s'élever jusqu'à la hauteur de leurs sentiments. De s'étirer, de s'allonger, de se hisser sur la pointe des pieds. Pour ne pas les blesser.» (p. 11)

«Je sais maintenant que lorsqu'une chose ne va pas quand on est enfant, cela fait tout de suite une chaîne de malheurs. Et on perd immédiatement confiance en soi. Tout le monde se fâche, alors qu'il faudrait, au contraire, consoler celui qui a de la peine, l'encourager un peu.» (p. 28)

«Il se peut bien que les enfants ne soient pas si différents des grandes personnes; ils vivent seulement différemment et n'ont pas les mêmes droits.» (p. 29)

«Un enfant, c'est comme le printemps. Un peu de soleil et tout est beau et joyeux. Un orage, et c'est tout de suite des éclairs et la foudre qui gronde. (...) La joie et la tristesse enfantines sont comme des coups de vent: elles amènent ou chassent les nuages.» (p. 30)



Janusz Korczak

«L'inspiration – c'est quand un travail difficile se fait tout seul. Il est alors très agréable de dessiner ou d'écrire, ou même de faire des découpages ou de bricoler quelque chose. On réussit tout sans savoir comment. Comme si quelqu'un le faisait à votre place et que vous ne faisiez que le regarder faire. Le travail finit, vous vous étonnez, comme s'il n'était pas de vous. On est fatigué et heureux parce qu'on voit que c'est réussi.

Tu es, par exemple, en train de lire, d'écrire ou de raconter quelque chose. Tout va bien. Si c'est une leçon, tu as l'impression de comprendre l'essentiel, même si tu te trompes un peu ou fais une petite faute. Tout à coup, on te dit de répéter, d'ajouter ou de reprendre quelque chose, ou bien on t'explique tout dès le début. Et c'est fini. Découragé, tu n'as plus envie de rien faire.» (p. 35)

«C'est pas commode de parler à une grande personne. Il faut lever la tête. Tout est toujours trop haut. On se sent humilié, faible, comme perdu. Voici pourquoi sans doute nous aimons que les grandes personnes restent assises : on peut au moins voir leurs yeux.» (p. 37)

«Pourquoi alors nos affaires à nous, les enfants, sont-elles traitées de façon aussi désinvolte ? Pourquoi est-il permis de punir injustement un enfant et de n'en répondre devant personne ?» (p. 72)

«Lorsque tu fais des efforts pour faire tout comme il faut et ne rien oublier, personne ne s'en aperçoit. Mais si tu fais une bêtise, c'est tout de suite l'indignation. (...) À force d'être ainsi humiliés, suspectés, calomniés, punis, nous finissons par être complètement découragés parce que nous savons que nous ne pourrions jamais les contenter.» (pp. 160-161)

«On en arrive à ne plus savoir ni nos droits ni nos devoirs. Ici et là, chacun fait ce qui lui plaît.» (p. 161)

«Nous pouvons ne pas être proches l'un de l'autre, mais il faut bien s'entraider dans le malheur.» (Entre deux enfants, p. 168)

«Est-ce tellement important de toujours tout comprendre ? Et si je n'y arrive pas ? Est-ce toujours à cause de l'étourderie comme ils essayent de me le faire croire ? N'y aurait-il vraiment plus de place sur terre pour les enfants moins doués ?» (p. 170)

«Nous avons tous nos hauts et nos bas. Seulement, pour le comprendre, il faudrait savoir lire dans la tête et le cœur d'un enfant.» (p. 171)

«Les enfants d'aujourd'hui ne sont jamais que les hommes de demain. Ils existeront un jour mais, en attendant, c'est comme s'ils n'existaient pas.» (p. 172)

1878 Naissance de Henryk Goldszmidt, sous son nom de plume Janusz Korczak

1878 Invention de la lampe électrique à incandescence (Edison et Swan)

1884 Construction du ballon dirigeable par les frères Renard

1885 Pasteur invente le vaccin contre la rage. Maxim invente la mitrailleuse

1888 Forest met au point le premier moteur à essence. Invention des pneumatiques pour bicyclettes

1889 Exposition universelle à Paris. Inauguration de la Tour Eiffel

1894 En France, début de l'Affaire Dreyfus

1895 Premier appareil cinématographique (Frères Lumière)

1896 Premiers Jeux olympiques à Athènes

1898 «J'accuse!» d'Emile Zola. Pierre et Marie Curie découvrent le radium

1898 Henryk Goldszmidt entreprend des études de médecine, reçoit le Prix de littérature et prend pour nom de plume Janusz Korczak

1903 Premier vol en aéroplane (Frères Wright)

1904 Korczak commence à travailler à l'hôpital pour enfants juifs à Varsovie

1900-1905 Korczak est médecin dans l'armée pendant la guerre russo-japonaise

1900-1908 Korczak entreprend des études de pédiatrie à Berlin, Paris et Londres

1906 Réhabilitation d'Alfred Dreyfus

1907 Invention de la photographie en couleur

1900-1910 Korczak est moniteur d'enfants juifs et polonais en colonie de vacances

1912 Fondation de l'orphelinat juif du 92 rue Krochmalna

1914 Début de la Première Guerre mondiale

1914-1918 Korczak est médecin dans l'armée russe pendant la Première Guerre mondiale

21 février 1916 Début de la bataille de Verdun

1919 Avec Marina Falska, Korczak monte l'orphelinat «Notre foyer» pour les enfants d'ouvriers polonais

1920 Traité de Versailles et pacte de la SDN

1920 Vague de pogroms en Pologne

1923 Publication du premier livre pour enfants de Korczak, «Le roi Mathias 1^{er}»

1923 Putsch de Hitler à Munich

1926 Korczak fonde le journal pour jeunes «Le petit journal»

1926 L'Allemagne entre à la Société des Nations (SDN)

1927 Premier film parlant «The Jazz singer»

1928 Découverte de la pénicilline par A. Fleming

1931 Représentation de la pièce «Le Sénat des fous» de Janusz Korczak

Janvier 1933 Adolf Hitler devient chancelier d'Allemagne

Mars 1933 Ouverture des premiers camps de concentration en Allemagne pour les opposants au régime nazi

1934 Première visite de Korczak en Palestine

Septembre 1935 Lois raciales de Nuremberg «pour la protection du sang allemand»

1936 Deuxième visite de Korczak en Palestine. La radio polonaise résilie son contrat et le programme de ses émissions. Il cesse de travailler à l'orphelinat «Notre foyer»

1936 Début de la guerre civile en Espagne

1938 Annexion de l'Autriche par l'Allemagne nazie

1938 Korczak intervient de nouveau, par intermission, à la radio polonaise

6 mars 1939 Capitulation des Républicains en Espagne. Victoire de Franco

15 mars 1939 L'Allemagne nazie occupe la Tchécoslovaquie

23 août 1939 Pacte germano-soviétique

1^{er} septembre Invasion de la Pologne par l'armée allemande

et son temps

3 septembre 1939 En réaction à l'agression allemande contre la Pologne, le Royaume-Uni, puis la France, déclarent la guerre à l'Allemagne

• **Septembre 1939 Dernières émissions de Korczak à la radio polonaise. Il participe aux soins des blessés de guerre**

Mai 1940 La Belgique, les Pays-Bas et la France sont envahies par l'armée allemande puis le Danemark et la Norvège

17 juin 1940 Défaite militaire de la France. L'armistice est signé. Le gouvernement de Vichy débute une politique de « Collaboration » avec l'Allemagne nazie. La France est divisée en deux zones : une zone libre au sud et une zone occupée par les troupes allemandes au nord

18 juin 1940 Nomination du Maréchal Pétain comme Président du Conseil. Appel du Général de Gaulle

• **1940 Derniers camps d'été avec Korczak pour les enfants juifs avant qu'ils ne soient enfermés dans le ghetto de Varsovie**

27 septembre 1940 En France, une ordonnance allemande oblige les Juifs à se faire recenser

3 octobre 1940 En France, premier statut des Juifs. Une ordonnance du gouvernement de Vichy leur ferme l'accès à de nombreuses professions

24 octobre 1940 Début de la Collaboration de l'État français avec l'Allemagne (rencontre de Montoire entre Hitler et Pétain)

2 mars 1941 Occupation de la Bulgarie par l'Allemagne nazie, puis de la Yougoslavie

6 avril 1941 Occupation de la Grèce par l'Allemagne nazie

17 avril 1941 Capitulation de la Yougoslavie face à l'Allemagne nazie

14 mai 1941 En France, lors de la rafle dite du « billet vert », des pères de famille convoqués pour un prétendu contrôle d'identité sont arrêtés et internés dans les camps du Loiret

Août 1941 En France, les premiers Juifs sont internés au camp de Drancy (département de la Seine) avant leur déportation. Le Commissariat général aux questions juives est créé

29 novembre 1941

Le gouvernement de Vichy met sous contrôle l'ensemble des organisations juives au sein de l'Union générale des Israélites de France (UGIF)

8 décembre 1941 Les États-Unis entrent dans la Guerre

Mars 1942 Le premier convoi de Juifs déportés de France quitte Compiègne à destination des camps d'extermination nazis ouverts dans la Pologne occupée

29 mai 1942 En France, le port de l'étoile jaune est imposé à tous les Juifs à partir de l'âge de six ans, sur décision allemande. L'obligation doit prendre effet le 7 juin

16-17 juillet 1942 Rafle du Vélodrome d'Hiver, dite « Rafle du Vel d'Hiv ». Arrestation par la police française d'environ 13 000 juifs, dont 4 000 enfants

• **1942 Dans le ghetto de Varsovie, Korczak écrit un journal du 15 mai au 4 août. Mise en scène de la pièce « Le courrier à l'orphelinat »**

• **5 août 1942 Déportation et assassinat à Treblinka de Janusz Korczak avec les enfants de son orphelinat**

12 septembre 1942 Début de la bataille de Stalingrad (capitulation allemande à Stalingrad en 1943)

11 novembre 1942 Débarquement américain en Afrique du Nord

11 novembre 1942 En France, la zone libre est envahie par les Allemands et les Italiens. La zone libre est appelée « zone Sud » et la zone occupée est appelée « zone Nord »

19 avril 1943 Insurrection du ghetto de Varsovie

6 avril 1944 En France, arrestation des 44 enfants de la maison d'Izieu par la Gestapo

17 août 1944 En France, le dernier convoi de déportation quitte la gare de Bobigny (Seine)

23 août 1944 Libération de Paris

27 janvier 1945 Libération du camp d'Auschwitz par l'armée soviétique

8 mai 1945 Défaite de l'Allemagne nazie et victoire des Alliés

Bibliographie

Les écrits de Janusz Korczak

Le Droit de l'enfant au respect, (1928)
éditions Fabert, coll. « Janusz Korczak », 2009

Journal du ghetto, (1940-1942)
Robert Laffont, coll. Pavillons, 2012

Les Règles de la vie, (1929)
éditions Fabert, coll. « Janusz Korczak », 2013

Quand je redeviendrai petit, (1925)
éditions Fabert, coll. « Janusz Korczak », 2013

Confession d'un papillon, (1914)
éditions Fabert, 2018

Sur Janusz Korczak

Rolande Causse,
Janusz Korczak, la République des enfants,
Oskar éditions, 2013

Irène Cohen Janca et Elsa Oriol
(roman graphique)
Janusz Korczak, la République des enfants,
éd. À dos d'âne, 2017

Irène Cohen Janca,
Le dernier voyage,
Le Docteur Korczak et ses enfants,
éd. Les éléphants, septembre 2015,
illustrations Maurizio A.C. Quarello

Filmographie

Andrzej Wajda, *Korczak*,
1991, éd. Montparnasse

L'association L'enfant et la Shoah Yad Layeled France

L'association L'enfant et la Shoah, agréée par le Ministère de l'Éducation nationale, conçoit et diffuse des ressources pédagogiques pour aider les enseignants à aborder l'histoire de la Shoah avec leurs élèves dès le cycle 3, selon les instructions officielles de l'Éducation nationale.

Elle s'est donnée pour mission de sensibiliser à l'histoire de la persécution des enfants juifs pendant la Seconde Guerre mondiale. Par ce travail éducatif original, elle encourage la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et toute autre forme de discrimination aujourd'hui.

Elle met gracieusement à la disposition des établissements scolaires, les ateliers-expositions :

- *Sur les traces d'une photo. Dix histoires d'enfants sauvés*
- *Enfants juifs à Paris, 1939-1945*
- *Face à l'histoire, 1939-1945*

Site internet pédagogique :
www.lenfantetlashoah.org

Partenaires :

- Musée Mémorial Yad Layeled
- Éditions Fabert
- Prix Janusz Korczak de littérature jeunesse
www.prix-janusz-korczak-de-litterature-jeunesse.fr
contact@prix-janusz-korczak-de-litterature-jeunesse.fr

Coordination : Galith Touati

Conception et rédaction : Isabelle Denis et Galith Touati

Création affiche : Gilles Rapaport et Laurence Salaün

Conception graphique : Valérie Delebecque


**L'ENFANT
ET LA SHOAH**
Yad Layeled France

Diffusion France

L'enfant et la Shoah – Yad Layeled France
46, rue Raffet
75016 Paris - France
Tél. : 01 45 24 20 36
info@lenfantetlashoah.org

Diffusion Suisse

L'enfant et la Shoah – Yad Layeled Suisse
Chemin de Chamblandes 27B
1009 Pully - Suisse
Tél. : +41 79 104 76 58
lenfantetlashoah@gmail.com

www.lenfantetlashoah.org

Avec le soutien de :

FABERT
depuis 1953
le chemin qui mène à l'éducation
the road that leads to education



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

**PRIX JANUSZ KORCZAK
DE LITTÉRATURE JEUNESSE**